

Monographie.

de la commune de Fréchet

1885.



Vn
4

500

Commune de Fréchet

Cette commune est située au Nord du canton de Montaut, duquel elle est éloignée de six kilomètres, en suivant les voies de communication; elle est à vingt-kilomètres de St Gaudens et à quatre-vingt-trois de Toulouse.

Fréchet est traversé par une route départementale très fréquente. Cette route prend sa naissance à la route nationale, N° 125, à la hauteur de Bousseret. Elle sert au passage des populations de la vallée de la Garonne et du Salat environnant Bousseret. Qui se rendent, en grand nombre toutes les semaines, au marché d'Aurignac. Cette route communique avec la gare de Bousseret. A une voiture publique traverse Fréchet tous les jours, correspondant à l'arrivée des trains du chemin de fer, à la suite de la gare de Bousseret.

Fréchet n'a pas de marché; mais il est à portée de trois villes qui sont très renommées pour leurs foires: Carcassonne, Aurignac, Laliés. L'aspect de Fréchet n'est pas très agréable. L'étranger s'y fixerait difficilement. La forme de cette commune est presque celle d'un pétrin. La colline de

Nacri, suamontee de la foret communale, est plus ronde que celle du Nord. La nature du sol est loin d'être fertile; terrain calcaire, à base de pierre et de sable, couche arable peu épaisse, sans cours d'eau régulier. C'est plutôt par les fourrages artificiels, n'y ayant presque pas de prairies naturelles, que les habitants nourrissent leurs bestiaux.

Ces pierres sont répandues en grande quantité sur tout le territoire de la commune. On voit beaucoup de propriétés, closes non avec des haies, mais avec des pierres. Malheureusement, pour les habitants de Fréchot, la propriété n'est pas, tant s'en faut, également répartie. Deux ou trois gros propriétaires possèdent, à eux seuls, la moitié de la surface du sol.

L'altitude de Fréchot est de 250 mètres au-dessus du niveau de la mer. : latitude Nord 43 degrés 10 minutes; longitude Ouest 10 degrés 21 minutes. Le climat, par suite de l'encaissement de la forêt communale, est très chaud en été et très froid en hiver. Les vents n'y sont pas insupportables. Ils y soufflent ordinairement avec modération. Il y a deux pompes publiques, dont l'une donne surtout une eau très potable et très bonne à boire. Elles tarissent presque chaque année pendant deux ou trois mois vers la fin de l'été.

La population de Fréchet est de 200 habitants,
d'après l'recensement de 1881. Ce petit chiffre tend
encore à s'affaiblir, par le défaut de naissances qui
va toujours en diminuant.

Fréchet forme trois sections. Le village proprement
dit, comprenant 25 maisons et une centaine d'individus;
deux hameaux comprenant, l'un sept ou huit maisons
et soixante individus; et l'autre, cinq ou six maisons
et une cinquantaine d'individus. Un prêtre
catholique dessert cette commune sous le rapport
religieux. Ses impositions sont perçues par le
receveur municipal, résidant à St. Martory. Ce
poste est desservie par un facteur qui réside égale-
ment à St. Martory.

La valeur du centime est de 10⁵/₂ centimes.

La commune de Fréchet n'a d'autres revenus qu'un
prairie de la contenance de 76 acres 44 centiares, laissé
par testament de feu demoiselle Marianne Bonnema
Procédé à Fréchet en 1864, pour le revenu d'être employé
au service de l'église paroissiale.

La culture principale dans Fréchet est le blé,
dont le produit ne suffit pas à nourrir des habitants;
la pomme de terre, le maïs et la vigne. Ce terrain
paraît bien convenir à la vigne et surtout à

la vigne fraîche, est faute de levure. C'est qu'elle produis
quelque clair, est incanmoins très alcoolique et
très agréable au goût. Le phylloxera n'y a pas encore
fait son apparition; mais l'oidium y exerce depuis
déjà longtemps de très grands ravages. Le soufre, dont
quelques propriétaires font usage, atténue, en bon
partie, l'effet désastreux de l'oidium.

Presque chaque ménage possède son attelage
pour la culture. quelques familles, pour se
procurer du fumier fraîch, si nécessaire au terrains.
De Frechet, gardent pendant l'hiver, un petit
troupeau. Que les éleveurs de ce quadrupède de la
haute Chriège sont bien aises de pouvoir leur confier,
pendant que leurs montagnes sont couvertes
de neige. Il n'y a pas lieu à Frechet, à freche
petit contre le pays est très bon pour la chasse du
lièvre et du lapin. Le territoire de la Commune est
parcouru par une dizaine de chasseurs, la plupart
étrangers à la Commune, lesquels prennent, en
moyenne, et pour saison de chasse, une dizaine de
lièvres et autant de lapins.

Frechet a une forêt communale d'environ
444 hectares, 95, 85 soumise au régime forestier.
Les charges forestières en absorbent presque tout le
reste. Une coupe de la valeur d'environ 4000 francs
est accordée, tous les ans, à la Commune dans cette forêt.

Il serait à souhaiter que les règlements forestiers en matière de dépeçage fussent moins rigoureux : car les pauvres sont très en peine pour faire brûler le bois tropicaux : les règlements forestiers interdisant l'entrée de ces quadrupèdes dans n'importe quelle partie de la forêt.

Frechet n'a ni usines, ni moulins, ni manufactures d'aucune sorte. Pour évaluer la surface du sol, l'usage a encore conservé, dans cette Commune, la mesure suivant 6 ares 34. Un château qui subsiste encore intact, il n'y a pas encore 50 ans, presque l'un des propriétaires de tout le pays. Ces pauvres habitants de Frechet vivent de la journée, ou de divers métiers manuels qu'ils exercent, comme tisseurs et cardeurs de laine. Ce château, dans les temps reculés, paraît avoir été une des propriétés des seigneurs de Montespan. Ce château d'aujourd'hui n'est pas. dit-on, le château féodal, car ce dernier, au dire des anciens de la commune, a été démolie à la Révolution de 1789. Ces mêmes anciens se rappellent avoir vu de ces ruines féodales qui n'existent plus aujourd'hui. Il n'est à la connaissance de personne, ni aucun titre quelconque ne fait connaître qu'aucun personnage célèbre soit né dans cette commune. L'ivrière du pays est le plateau très peu de personnes parlent le français.

La légende dit que Frechet s'appelait autrefois Labrancolin, ville prospère. On cite trois lieux

Différente ou des églises auraient existé. Peut-il être ajouté une grande foi à ces dires ? J'en doute. Cela écrit n'en sera de preuve... Le chœur de l'église actuelle est d'une grande ancienneté. On prétend qu'il date du retour des croisades. Le style de cette partie de l'église, avec sa coupole élancée, ses gueules de lion, est, en effet de cette époque. D'aucuns prétendent que cette église aurait été brûlée au temps des malheureuses guerres de religion. En effet, les pierres et les briques extérieures des murs du sanctuaire ancien, paraissent calcinées. Ces anciens assurent que Fréchet tire son nom du froid excessif qu'il y fait pendant une bonne partie de l'hiver.

De vieux parchemins, tombant de vétusté, d'une écriture indechiffrable, établissent qu'au quinzième siècle, Fréchet faisait partie des vastes domaines de l'abbé de Cormenilges. On voit, par ces parchemins, que les écritures des actes publics civils et religieux étaient tenues par le desservant. C'est lui qui baptisait, mariait et donnait la sépulture.

(A en juger par le peu de sympathie que les gens de cette commune ont mutuellement, on devrait posté à croire que Fréchet a été un des derniers pays où la civilisation a fait

sentir sa bienfaisante influence. Nul doutel
qu'il n'en soit ainsi; car, les Annales de Montréal
que j'ai lues établissent qu'au Dix-septième siècle
les habitants des montagnes pyrénées étaient
presque aussi sauvages que les bêtes féroces qui
les habitaient. Chacun se faisait justice à son ménage.
Il n'était pas rare de trouver des hommes tués à bou-
ffrant par leurs voisins, sans que les assassins
craignissent aucune espèce de punition. Le règne
glorieux de Louis XIV contribua beaucoup à adoucir
les mœurs féroces des habitants de ces montagnes et
des pays environnans.

La gloire des modèles, comme l'on dit, n'existe
pas au Freisch. Ces gens s'habillent trèsmodestement
même au-dessous de leurs moyens. L'alimentation
est des plus pauvres. À l'exception du pain de la
fête locale, je ne crois qu'il se mange dans cette commu-
^{poi}ne le premier janvier au 31 Décembre pour cent francs
la viande. Il n'y a d'autres monuments, comme je l'aï dit,
que le château qui n'existe au reste, pas grand-chose.
Le remarquable, si ce n'est un escalier en pierre en
forme de spirale.

Je n'ai pu découvrir d'autres documents officiel-
lement établissant l'histoire de la Commune que ces vieux
parchemins qui disent que Freisch faisait
partie au seizième siècle du Diocèse de Comminges.

et de la Généchaussée de Toulouse. Ces parchemins
parchemins disent que Fréchet était gouverné et
administré par les représentants du Roi. De l'évêché
de Comminges qui à l'époque possédait probablement
le château féodal de Fréchet. Ce château fut, dans
la suite, passer aux mains des Seigneurs de
Montespan, car au Roi des anciens documents
peris en avaient été les témoins, à la grande
Résolution. Fréchet appartenait en très grande
partie aux Dits Seigneurs de Montespan.

L'école de Fréchet est très mal située sous
le rapport de la salubrité. Elle ne reçoit le soleil
qu'environ deux ou trois heures par jour. De plus
étant sur un hangar, elle est très froide, en
hiver. Vingt quatre élèves, environ, peuvent y
être réunis. Jusqu'à il ya quelques années, l'école de
cette commune se composait de 300 à 350 élèves.

Mais depuis déjà quelque temps, la population
enfantine a beaucoup diminué; c'est à faire se,
de l'âge scolaire, il faut de réunir de 200 à 250 élèves.

Dans tous les cas, il faudrait l'école
être agrandie. Il serait à désirer que la
commune, utilisant ses ressources à la liberalité
du ministère de l'instruction publique, songeât
à agrandir le local scolaire, de manière à
pouvoir recevoir de 300 à 350 élèves. Voila la

première et la plus urgente des améliorations à réaliser.
Jusqu'en 1830, il n'y avait pas d'école officielle aux
Freiches. Cela était fait de temps en temps, et
pendant une certaine partie de l'année, par certains
individus qui seraient un peu plus que les autres
dans un but pécuniaire et quelques-uns mortellement
par charité. Mais ces fonctions étaient très bien
per lucratives, car un certain Carrere les résilia
pour aller s'établir dévoué à Coulmiers. Ces écoles
étaient faites dans des réduits qui se montrent
encore aujourd'hui et qui sont de la dernière insalubrité.
Je n'ai pas trouvé de nomination officielle aux
Freiches, antérieure à 1830. Jusqu'à cette époque
l'école était composée pour bien peu de chose par
les habitants de Freiches et depuis quelle
négligence ! quelle indifférence.

C'école obligatoire décretée récemment n'a
rien changé aux habitudes scolaires de Freiches. Au
contraire, l'école est bien moins fréquentée depuis
l'obligation. L'instituteur gemit, impuissant,
sur une telle situation. Il semble encore
à ces pauvres gens que le temps de l'école est
un temps perdu pour leurs enfants, quand ils
peuvent les utiliser à leurs travaux. On
parvient difficilement à détruire ces préjugés,
conséquence funeste de leur propre ignorance.

La commission scolaire ne s'est réunie

que deux fois depuis son élection. Elle a agi
avec tant de timidité et tant de faiblesse
que les résultats l'ont fait être un bien ont été plutôt
un encouragement aux parents qui ont persévééré
ceptes en plus dans leurs habitudes. Je le
déclare, en toute franchise, tant que les parents
ne seront pas contraints d'une manière sévère
et efficace l'instruction, dans cette Commune, sera
toujours très précaire et très insuffisante.

Pour arriver à ce désarroi, le système des
commissions scolaires doit être abandonné.
Il est vicieux dans sa composition et nul
dans ses effets. Nous savons qu'à peu près
les gens servent dans les campagnes, surtout.
Ils se jaloussent et ils ne se craignent pas.
Voilà pourquoi ils prétendent ne pas recevoir
des ordres de leurs supérieurs. D'autre part la
plupart des membres de la commission manquent
d'énergie et de volonté. Certains craignent de
perdre les voix de leurs électeurs, d'autres, ne
veulent pas faire de la peine à un tel ou un
tel. En un mot, par tous ces motifs, la
commission scolaire est nulle dans ses effets.

Elle devrait, à mon avis, être remplacée

par un agent de l'état, résidant au chef-lieu
du canton, relevant du Préfet, et placé au sein
des Communes, lequel vérifierait les registres d'appel
et dresserait contrevenance, conformément à la loi,
contre les parents fautifs ou récalcitrants.

Par ce moyen la loi de l'obligation serait un
bien et une réalité et non un leurre.

Presque tout le monde sait signer, mais là
est là. Il n'y a, dans cette commune, personne
capable de rédiger un procès-verbal, d'une manière
passable, parce qu'il n'y a jamais eu plus de deux
pour l'école qu'il n'y en a maintenant. Ces
parents n'ont qu'eu jamais envoyé leurs enfans
en classe que le jour où ils ne les ont pas eu
besoin. Les conservateurs et les adjoints de la dernière
année ont tous signé leur nom.

La commune possède une bibliothèque établie
en 1881. Elle se compose de cinquante-sept volumes
et de cinquante-quatre ouvrages. La moyenne de
l'âge est de quarante. C'est à peu près le quart
de la population qui demande des ouvrages. Les
ouvrages les plus goûtés sont : l'histoire nationale
les histoires de voyages pour les hommes et les f
ictions contes et historiettes pour les femmes. Quelques
lecteurs se retrouvent quelquefois sans rien

emporter, soit qu'ils ne trouvent pas ded
ouvrages de leur goût, soient qu'ils les aient
déjà lus.

La caisse des Ecoles existe également,
mais elle a peu de ressources. Elle n'a acte —
lement, en caisse, que dix francs et elle
n'a dépensé depuis sa fondation, en 1880, que
225,50^f. La caisse d'épargne scolaire n'existe
pas. Le maître n'a que le traitement
minimum de 1100 francs garantifié par la loi.

Je crois qu'avec cinq cent (et ce n'est dit
(par parenthèse) que la Commune fournirait
on agrandirait la salle d'école, qui est
l'amélioration la plus urgente, et celle
qui s'impose le plus impérieusement.

De tout ce qui précède nous pouvons conclure
que Grèce, à date de l'époque à laquelle il
nous est connue, et probablement antérieurement aussi
a été un des pays le plus à la merci des Seigneurs
féodaux. Son territoire, assez circonscrit, a toujours
été possédé, en grande partie, par le Roi, aujourd'hui
même, malheureusement pour les habitants de
Grèce, la moitié de la propriété est entre
les mains de deux ou trois gros propriétaires.

Pour parfaire le déficit de leurs propriétés, les habitants de Fréchet se livrent, pen l'hiver, à la garde d'un petit troupeau et à l'exploitation des bois environnantes. La forêt communale, si les règlements, si les règlements forestiers n'avaient pas des rigueurs qui ne s'expliquent qu'en serait d'un très grand secours aux plus pauvres pour faire païsager leurs troupeaux. La situation géographique de Fréchet, rapprochée de trois ou quatre marchés, lui permet de se livrer à quelque petit commerce et à écouler facilement des divers produits.

Le rapprochement de la gare de Boussens lui permet aussi de se livrer à l'exploitation de quelques coupes des bois environnantes.

L'instruction n'a jamais été enseignée sans cette commune, pas plus aujourd'hui qu'autrefois. Ce ne sera que lorsque le gouvernement de la République sera observé la loi de l'obligation de l'instruction primaire qu'on pourra espérer que les enfants de Fréchet quitteront l'école avec



une instruction primaire suffisante. Jusqu'à ce
l'efforts de l'institution seront stériles. A. malgré
toute sa bonne volonté il ne sortira de son école
que des élèves possédant une instruction primaire
très insuffisante.

À Freiburg le 1^{er} avril
1885.

L'Instituteur

